Beaupreau
en Mauges

Le Pin-en-Mauges, le 23/10/2026

Objet : convocation conseil de commune déléguée

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du conseil de commune déléguée qui aura lieu le :

Le lundi 2 novembre 2026 à 18h45
À la mairie déléguée de Le Pin-en-Mauges

L'ordre du jour sera le suivant :

1 - Installation du conseil de commune déléguée
2 - Point à l'ordre du jour :

* Organisation de la venue du sous-préfet le 04 décembre 2026

3 - Questions diverses

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : pouvoir vierge

Henri-Noël JEANNETEAU,
Maire Délégué

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr
www.beaupreauenmauges.fr / Facebook

Mairie annexe du Pin-en-Mauges
Avenue des Mauges
Le Pin-en-Mauges
49110 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
T. 02 41 70 00 25
pinenmauges@beaupreauenmauges.fr